



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

crédit d'impôt

Question écrite n° 91075

Texte de la question

Mme Marylise Lebranchu attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur la situation des acteurs privés du secteur des services à la personne dans le cadre de la réduction des niches fiscales annoncées pour le projet de loi de finances pour 2011. En effet, le secteur des services à la personne bénéficie actuellement de nombreuses aides à l'emploi. Les aides à l'emploi ont contribué à la création de nombreux emplois, le plus souvent au détriment du travail au noir. De nombreux salariés ont pu ainsi se professionnaliser et retrouver pied sur le marché du travail. L'annonce de la suppression ou de la réduction des niches fiscales aura un impact indéniable sur le secteur, dont les entreprises créées pour la plupart après 2005 sont encore fragiles. Elle lui demande que cette mesure soit étalée dans le temps, que le cadre fiscal soit pérennisé en l'état et que le taux de TVA réduit soit maintenu.

Données clés

Auteur : [Mme Marylise Lebranchu](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91075

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11275

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)